

Les présentes Conditions Générales régissent le Compte Livret d'épargne de BBVA Midas (ci-après le «Livret») et complètent les Conditions Générales de BBVA Midas (ci-après les «Conditions Générales de BBVA Midas»). Certains mots commençant par une majuscule correspondent à des définitions non expliquées dans le présent document mais renvoient à des définitions spécifiées dans les Conditions Générales de BBVA Midas. En cas de disposition différente entre les Conditions Générales de BBVA Midas et celles du Livret, les stipulations ci-dessous prévalent.

1. DÉFINITION

Le Livret est un compte d'épargne sur livret ordinaire ouvert pour une durée déterminée, dont le solde doit toujours être créditeur avec un solde minimum visé à l'article 4 ci-après, et rémunéré au profit du titulaire à un taux fixé par BBVA Midas. Ce Livret peut être ouvert conjointement par deux titulaires (Compte Joint), conformément aux dispositions de l'article 1.3 des Conditions Générales de BBVA Midas.

2. CONDITIONS D'OUVERTURE

- L'ouverture du Livret est soumise au respect des dispositions de l'article 1 des Conditions Générales de BBVA Midas. La demande d'ouverture de tout compte ne peut être effectuée que par une personne physique capable ayant sa résidence fiscale en France.
- BBVA Midas met à la disposition de tout demandeur les documents précontractuels et contractuels relatifs au Livret, préalablement à son ouverture.
- Le Livret est réputé ouvert à partir de la confirmation de son ouverture par BBVA Midas au titulaire. Cette confirmation est communiquée au titulaire par tout moyen écrit, notamment par courrier électronique à l'adresse courriel communiquée par le titulaire.
- La demande d'ouverture d'un Livret par une personne mineure doit être signée par l'un au moins de ses représentants légaux.
- Le Livret ne donne lieu à aucuns frais d'ouverture, de gestion courante ou de clôture après la période déterminée.

3. FONCTIONNEMENT

- La demande de souscription est signée et transmise par voie électronique, le premier versement est effectué exclusivement par un virement.
- Les versements sont ensuite effectués par le titulaire exclusivement à partir d'un Compte Externe, par virement. BBVA Midas se réserve le droit de ne porter le montant au crédit du Livret qu'après son encaissement effectif.
- Tout retrait des sommes déposées et disponibles sur le Livret peut être effectué par le titulaire, à partir de son espace personnel sur le Site. Dans un souci de sécurisation des opérations de retrait effectuées sur le Livret, BBVA Midas a mis en place des plafonds de retrait. Ainsi, le titulaire peut effectuer des demandes de retrait à partir de son espace personnel sur le Site, sur une période de 7 (sept) jours glissants, dans la limite de 50.000 (cinquante mille) Euros.
- Le titulaire peut, s'il le souhaite, soit diminuer le montant de ce plafond en appelant son Gestionnaire soit demander la suppression temporaire ou définitive de tout plafond des retraits réalisés depuis l'espace personnel sur le Site. Les retraits sont réalisés exclusivement sous la forme de virement au crédit d'un Compte Externe ou de l'un de ses autres comptes ouverts dans les livres de BBVA Midas.
- Aucun prélèvement au débit du Livret ne peut être mis en place sur le Livret. Aucune opération en espèces n'est possible sur le Livret. Le Livret ne donne pas lieu à la délivrance de moyens de paiement.
- Le Livret ne peut faire l'objet d'aucun gage, nantissement ou, plus généralement, d'aucune sûreté ou garantie.

4. RÉMUNÉRATION

- Le taux nominal annuel brut de rémunération du Livret, soit le Taux, est fixé par BBVA Midas.
- Le Taux en vigueur à la date d'ouverture du Livret est porté à la connaissance du titulaire préalablement à l'ouverture de son Livret.
- La rémunération du Livret est calculée chaque année, selon la règle des quinzaines :
 - l'intérêt servi court à compter du 1^{er} ou du 16 du mois qui suit le jour d'un versement ;
 - les intérêts afférents aux fonds retirés cessent de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour du retrait.
- Les intérêts sont capitalisés et inscrits au crédit du Livret au dernier jour de chaque mois.

5. INFORMATION DU TITULAIRE

- Le titulaire peut consulter les opérations relatives à son Livret et le solde de celui-ci dans son Espace personnel sur le Site de BBVA Midas.
- La date d'arrêté de compte annuel est le 31 décembre de chaque année. Un relevé de compte est mis à disposition du titulaire annuellement dans son espace personnel sur le Site au plus tard 10 (dix) jours après la date d'arrêté de compte, mentionnant les éventuels intérêts acquis. Le titulaire dispose d'un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de mise à disposition du relevé de compte pour effectuer toute réclamation. Le défaut de contestation du relevé de compte du Livret dans le délai précité vaut approbation tacite des opérations mentionnées sur le relevé, sauf preuve contraire apportée par le titulaire. Le titulaire s'engage à vérifier la régularité des opérations enregistrées sur le Livret et à signaler dans les plus brefs délais à BBVA Midas toute anomalie ou tout défaut de réception de ses relevés.

6. CLÔTURE

- Le titulaire peut, à tout moment pendant la période découverte de 30 jours, clôturer le Livret en notifiant son instruction à BBVA Midas exclusivement au moyen d'un mail, accompagnée d'un RIB au format IBAN BIC d'un Compte Externe.
- Si le titulaire n'est pas lié à BBVA Midas par d'autres comptes ou livrets (mineurs), et après confirmation par BBVA Midas de la clôture du Livret, le titulaire dispose de 10 (dix) jours francs pour télécharger ou imprimer les documents sauvegardés dans son Espace personnel. Passé ce délai, le titulaire perd ses accès à son Espace personnel.
- BBVA Midas peut également clôturer le Livret sans avoir à motiver sa décision, moyennant le respect d'un préavis de 30 (trente) jours calendaires courant à compter de la date de réception d'une lettre recommandée avec avis de réception informant le titulaire de la décision de BBVA Midas. En cas d'impossibilité de distribuer ladite lettre (adresse erronée, avis de passage laissé sans suite, ...), le délai de 30 (trente) jours commence à courir à compter de la date de la première présentation de la lettre recommandée.
- En cas d'anomalie grave de fonctionnement du Livret ou de comportement répréhensible du titulaire au regard des présentes Conditions Générales et/ou des Conditions Générales de BBVA Midas, BBVA Midas peut clôturer tout Livret de plein droit et sans préavis.
- La clôture du Livret donne lieu au calcul des intérêts qui est arrêté à la quinzaine précédant la date de prise d'effet de ladite clôture :
 - soit, sous réserve de la passation des opérations en cours, dans un délai de maximum 30 (trente) jours ouvrés à compter de la date de réception par BBVA Midas de la demande de clôture du Livret envoyée par le titulaire,
 - soit à la date d'expiration du préavis d'un mois, en cas de clôture du Livret à l'initiative de BBVA Midas,
 - soit dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la lettre de notification par BBVA Midas, en cas de clôture du Livret sans préavis à l'initiative de BBVA Midas.
- Le solde créditeur du Livret versé au titulaire, lors de la clôture définitive du Livret, comprend le capital, augmenté des éventuels intérêts. Ce solde sera versé au titulaire dans les 2 (deux) jours ouvrés à compter de la clôture définitive du Livret. Ce versement au titulaire sera effectué exclusivement par virement bancaire sur un Compte Externe au nom du titulaire, communiqué lors de la demande de clôture ou enregistré sur l'Espace personnel du titulaire dans le cas d'une clôture à l'initiative de BBVA Midas qui serait restée sans réponse.